



**PRÉFET
DE L'ESSONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires
de l'Essonne

DERNIÈRES ACTUALITÉS

Avril-mai 2023

Agenda

26 avril 2023

Conférence nationale du handicap.

Prévue tous les 3 ans, elle vise à «débattre des orientations et des moyens de la politique concernant les personnes handicapées ».

A l'ordre du jour de la prochaine CNH :

- l'accessibilité physique du cadre bâti et des transports ,
- le numérique,
- l'école inclusive,
- l'emploi des personnes handicapées et l'offre médico-sociale.

6 au 8 juin 2023

Salon autonomic

Porte de Versailles

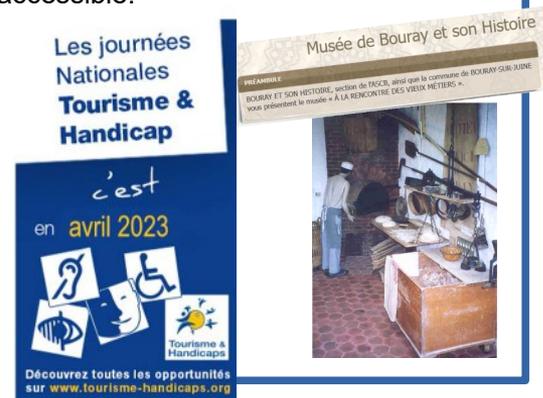


Toutes les solutions pour mieux vivre face à la perte d'autonomie

Avril 2023

15ème édition des Journées Nationales
Tourisme & Handicap

découvrir les lieux touristiques et de loisirs
qui se sont investis pour rendre leur site
accessible.



CIH

2022

Feuille de
route

Comité
interministériel du
Handicap

Cap :
société
inclusive

Méthode

prise en compte du handicap dans
toutes les politiques publiques

Circulaire
du
6/10/22

Groupes
de travail

- Acte II des ad'ap : quelles actions envisagées?
- Recensement des logements
- Transports
- Directive européenne sur produits et services
- Accessibilité des services numériques

10
Engagements

Bilans
annuels

Préparation du CNCPH* 2023

* conseil national
consultatif des personnes
handicapées

CIH
2022
Feuille de
route



Le sous préfet référent
au handicap (circulaire
2022)

Pour décliner au plus près des personnes en situation de handicap les actions ministérielles, un sous-préfet référent handicap sera désigné au sein de chaque préfecture :

- Il réunira régulièrement les acteurs locaux pour garantir l'accessibilité des établissements recevant du public ;
- promouvoir l'emploi des personnes en situation de handicap ;
- garantir un accès effectif aux droits, à la participation citoyenne ;
- accompagner les projets territoriaux.

CNCPH

2023

Feuille de
route

Groupes
de travail
CIH

Conférence
Nationale
du Handicap
2023

26 avril 2023

Accessibilité
universelle=Urgence et priorité
du gouvernement

Préparation du CNCPH*
2023

10
Engagements

- Acte II des ad'ap : quelles actions envisagées?
- Recensement des logements
- Transports
- Directive européenne sur produits et services
- Accessibilité des services numériques

CNCPH

2023

Feuille
de route

10

Engage-
ments:

1-2-3: éducation, formation

- École inclusive, renforcement des moyens humains et techniques

4-5: emploi

- Renforcement de l'accompagnement et de la formation

6: accès à la santé et aux aides techniques

- Schéma directeur sur l'accessibilité de la communication de

7-8 : cadre bâti et transports, services publics

- Respect des obligations d'accessibilité et exemplarité de

9 : effectivité des droits

- Atteindre le taux de 6% de PH, et garantir le maintien à

10 : accès au sport, culture et loisirs

mesures

L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE

Mesures

Cadre bâti

Accélérer la mise en accessibilité des ERP de l'État

L'engagement de mise en accessibilité des établissements recevant du public de l'État et de ses opérateurs sera achevé en fin de mandat.

Soutenir la mise en accessibilité des ERP des collectivités

Une DSIL accessibilité sera créée pour soutenir la mise en accessibilité des établissements recevant du public des collectivités territoriales les plus fragiles financièrement.

Créer un fonds d'accessibilité pour les ERP de 5^{ème} catégorie

Un fonds territorial d'accessibilité sera créé et confié aux préfets, afin d'accompagner financièrement les établissements recevant du public de 5^{ème} catégorie dans la réalisation de travaux de mise en accessibilité.

Passer à une logique contraignante sur l'accessibilité

La vérification de l'accessibilité des ERP avant ouverture sera renforcée. Les contrôles par les services déconcentrés de l'État seront renforcés et des sanctions prononcées en cas de manquement aux obligations d'accessibilité.

Mobiliser 1000 jeunes en service civique

1 000 jeunes en service civique seront recrutés pour guider, dans une démarche proactive, les propriétaires d'ERP dans le repérage des exigences d'accessibilité de leur locaux et identifier les solutions envisageables.



Transports	
Relancer l'accessibilité de la voirie et des arrêts routiers	Un engagement des collectivités compétentes sera recherché pour favoriser l'accessibilité de la voirie et des points d'arrêt.
Finaliser la mise en accessibilité des gares	La mise en accessibilité des gares prioritaires sera achevée à la fin du mandat.
Lancer l'accessibilité partielle des métros	La mise en accessibilité sonore et visuelle des métros sera finalisée et la mise en accessibilité partielle sera organisée pour les personnes à mobilité réduite.
Améliorer la qualité des services d'assistance aux voyageurs	Les opérateurs de transport se mobiliseront sur la qualité de service et d'assistance aux personnes en situation de handicap dans l'aérien et le ferroviaire.
Faciliter l'accès à l'information des voyageurs	Une information unifiée sur les droits des voyageurs en situation de handicap sera consolidée et les modalités de réclamation seront simplifiées afin de permettre que les contrôles et sanctions soient renforcés.
Faciliter la vente de titres de transport	Les personnes en situation de handicap seront accompagnées dans la démarche d'achat de titres de transport et à moyen terme un titre unique à tous les modes de transport sera créé.



Numérique, culture et communication	
Achever la mise en accessibilité des sites internet de l'État	La mise en accessibilité des sites et démarches administratives de l'État sera finalisée d'ici 3 ans.
Contrôler l'accessibilité des sites internet	Le contrôle des obligations d'accessibilité des sites et applications publiques sera renforcé. Des sanctions pour défaut d'accessibilité seront créées, et prononcées par l'ARCOM.
Mieux former à l'accessibilité	Les principes d'accessibilité seront pleinement pris en compte dans le processus de révision des certifications professionnelles, notamment pour former aux métiers du design des biens et des services.
Déployer les outils de communication accessibles de l'État	Le schéma directeur de l'accessibilité de la communication de l'État sera déployé. Les exigences d'accessibilité de la communication de l'État seront déclinées dans les services déconcentrés.
Renforcer l'accessibilité des œuvres culturelles et accompagner l'emploi dans le secteur	<p>Le pass Culture sera rendu accessible (site et application) et permettra de recenser l'offre culturelle accessible. Le portail de l'édition adaptée sera déployé pour l'accès aux livres accessibles. Des travaux seront conduits pour créer une plate-forme d'information sur les œuvres accessibles et développer l'innovation et les nouvelles technologies.</p> <p>L'accès aux métiers de la culture sera soutenu avec le déploiement d'un activateur et d'un observatoire de l'emploi culturel pour les personnes en situation de handicap.</p>

Valoriser : label « destination pour tous »

Un territoire labellisé DPT répond aux attentes des personnes à besoins spécifiques : personnes en situation de handicap, mais au-delà toute situation de vie (familles avec jeunes enfants, femmes enceintes, seniors, personnes en surcharge pondérale, touristes étrangers ne maîtrisant pas la langue du pays ...).



DESTINATION POUR TOUS, UNE MARQUE D'ÉTAT

Destination pour tous est une marque d'Etat qui s'inscrit dans le cadre de la politique volontariste du Gouvernement en faveur du tourisme accessible initiée par le **Comité Interministériel du Handicap (CIH)** et par le **Comité Interministériel du Tourisme (CIT)**.

C'est aussi une marque reconnue au niveau international notamment en Europe et au Canada, gage d'augmentation de la fréquentation touristique et de la notoriété du territoire et in fine valorisation de la destination France.

DPT participe à développer la notoriété de la destination France notamment dans la **perspective des JO et Paralympiques de 2024**.

La gestion de la marque Destination pour tous est assurée par les ministères chargés du tourisme et des personnes handicapées représentés respectivement par la Direction Générale des Entreprises (**DGE**) et par la Direction Générale de la Cohésion Sociale (**DGCS**) qui coprésident la Commission nationale Destination Pour Tous (**CNDPT**). La Délégation ministérielle à l'accessibilité (**DMA**) intervient également dans la démarche, notamment en participant à l'accompagnement des territoires.



Autres publications

Comment allier accessibilité et végétalisation ?

- Les cheminements (revêtements et perméabilité, guidage...)
- Les entrées filtrées
- Le mobilier de repos
- Aires de jeux et cours d'école

TRANSFORMER SA COUR D'ÉCOLE
DÉMARRER UN PROJET DE "COUR OASIS"



Ludiques,
pédagogiques et
inclusives

Essonne
ca.u.e
Conseil
d'architecture
d'urbanisme
et de l'environnement

Accueil > Nos actions > PÉDAGOGIE > "Cours Oasis"

Groupes de travail
des Référents accessibilité des villes inclusives
(GT-Ravi)

 8e ateliers participatifs annuels
Marseille, les 25 et 26 novembre 2021



Solution	Avantages	Inconvénients
Enrobés / Enrobés poreux	<ul style="list-style-type: none"> - Accessibilité PMR + trafic VL - Durabilité - Rattrapage, uniformisation des niveaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Visuel « routier » - Impact environnemental (pétrochimie, mais aussi sous-couche béton) - Imperméabilité (à relativiser selon la largeur des cheminements)
Béton désactivé (béton lavé, béton drainant...)	<ul style="list-style-type: none"> - Accessibilité PMR + trafic VL - Antidérapant - Rattrapage, uniformisation des niveaux - Diversité des rendus / décoratifs - Résistance et longévité 	<ul style="list-style-type: none"> - Imperméabilité (impact à relativiser selon la largeur des cheminements) - Impact environnemental - Coût - Nettoyage spécifique
Pavés arasés ou pavés sciés à joint affleurant	<ul style="list-style-type: none"> - Accessibilité PMR + Faible trafic VL possible - Aspect minéral et naturel - Modularité 	<ul style="list-style-type: none"> - pose de qualité nécessaire - maintenance qui peut être difficile si la collectivité n'a pas les compétences en interne - coût élevé de l'arasement (privilégier les pavés sciés)
Pavés drainants ou joints poreux	<ul style="list-style-type: none"> - Perméabilité - Surfaces accessibles (si les joints sont conformes) - Aspect qualitatif (mi-urbain, mi-naturel) 	<ul style="list-style-type: none"> - Vigilance à la pose pour éviter les écartements - Pas carrossable, faible trafic - sensible aux emprises racinaires



Appel à contributions

10ème session des ateliers du GT-Ravi les 25 et 26 mai 2023

La 10ème session des ateliers collaboratifs organisés chaque année par le Groupe Technique des Référents accessibilité des villes inclusives (GT-Ravi) et animé par le CEREMA, se tiendra à Nantes les 25 et 26 mai 2023.

Un appel à contributions a été lancé auprès des collectivités françaises sur 3 thèmes :

- 1) les données accessibilité ;
- 2) les dispositifs sonores sur l'espace public ;
- 3) la simplification de l'information.

Les collectivités souhaitant contribuer sur l'un des 3 thèmes ci-dessus, sont appelées à suivre les indications sur ce [lien](#) le plus rapidement possible.

<https://www.cerema.fr/fr/actualites/contribuez-aux-ateliers-cerema-collectivites-2023?folder=906>

Formation : MOOC accessibilité des bâtiments publics

6h sur une durée de 3 semaines, pour :

- les référents accessibilité en collectivité,
- les services techniques en charge de l'agenda d'accessibilité programmée
- les gestionnaires de patrimoine immobilier.

- 1) Se positionner en tant que personne ressource dans la collectivité et agir en transversalité ;
- 2) S'approprier et faire évoluer la stratégie de mise en accessibilité des bâtiments publics d'une collectivité ;
- 3) Organiser la mise en œuvre et l'évaluation de la stratégie de mise en accessibilité.

Prochaines sessions : du 5 au 25 juin 2023 et du 25 août au 15 septembre 2023, sur le site www.fun-mooc.fr.

Formation autorisation de travaux

Formation destinée à des collectivités, organisée avec la communauté d'agglomération du Grand Avignon et se présentant en 6 séquences :

- Sensibilisation aux handicaps et à l'accessibilité
- Panorama de la réglementation et des obligations
- Instruction de forme des AT
- Instruction de fond des AT
- Cas pratiques
- Sujets connexes et ressources

Se rapprocher du Cerema pour obtenir les dates de cette dernière formation qui se déroulera en présentiel sur 2 journées.

Merci de votre attention